

des Princes &c. Août 1706. 91

lequel il n'avoit qu'un droit certain au Cardinalat, & non pas une propriété; on agita ensuite si on devoit le contraindre à l'accepter, mais d'une voix unanime on conclut à la négative.

On convint ensuite de la forme qu'il falloit donner à cette renonciation, & il fut résolu que le Maître des Ceremonies en presenteroit l'Acte au Pape dans un Consistoire, & que Sa Sainteté l'accepteroit, & disposeroit du Cardinalat en faveur d'un autre Sujet. Cela s'exécuta dans le Consistoire du septième Juin, dans lequel le St. Pere déclara pour Cardinal Mr.Conti, Romain, Archevêque de Tarse, presentement Nonce en Portugal.

Il paroît que le Pape n'a pas pris en mauvaise part le refus du Sr. Philippucci, qui d'ailleurs lui resigna tous ses Benefices, voulant passer le reste de ses jours en retraite dans une Communauté Religieuse; car le St. Pere lui a donné une pension de deux mille écus Romains, & a gratifié de tous ses Benefices le Sr. Vico son Neveu.

II. Sur la fin du mois de Juin il arriva une petite aventure galante à Rome; Un Cavalier ayant trouvé le moyen de s'infiltrer dans l'appartement d'une Demoiselle Romaine, (qui pour l'honneur de sa Famille ne doit pas être nommée ici) ayant entendu la voix du maître de la maison, qui venoit dans la Chambre de sa fille, le Galant voulut se sauver par une fenêtre, qui répondoit dans la Basse-Cour; mais malheureusement voulant se laisser couler, comme il avoit auparavant fait d'autres fois, son justaucorps s'acrocha à certaines fiches de

*Avanture
galante.*